



Nos enfants : notre présent, notre avenir

Une nouvelle mesure pour le bien-être des enfants

Le 1^{er} mars 2009, le système Chèque-Service Accueil entre en vigueur. Il est mis en place par le Ministère de la Famille et de l'Intégration avec les Communes. Ce système innovateur a comme principal objectif le soutien extrascolaire et l'épanouissement des enfants. Il vient en aide aux parents d'aujourd'hui dans leurs efforts de concilier vie familiale et contraintes professionnelles ou sociales.

Quoi, Qui, Pourquoi et Comment

Le Chèque-Service c'est quoi ?

Le Chèque-Service donne droit à chaque enfant, quel que soit le revenu de ses parents, à au moins trois heures gratuites par semaine. S'y ajoutent 21 heures à tarif réduit (maximum 3 euros par heure). Le tarif effectif varie en fonction du revenu du ménage et du rang de l'enfant.

Qui peut en bénéficier?

Tous les enfants qui répondent aux conditions suivantes :

- Ils résident dans une commune luxembourgeoise.
- Ils sont âgés entre 0 et 12 ans et/ou n'ont pas quitté l'enseignement primaire.

Pourquoi le Chèque-Service ?

La mesure constitue la première étape de la gratuité de l'accueil extrascolaire. L'accueil extrascolaire est une école de la vie. Il vise la cohésion sociale et l'égalité des chances. Il favorise l'inclusion sociale de tous les enfants vivant au Luxembourg. Il constitue un investissement précieux pour demain.

Comment est-ce que ça fonctionne?

Les parents qui désirent bénéficier du Chèque-Service doivent y adhérer auprès de l'Administration communale de leur résidence (pièces à emmener : numéro de matricule de l'enfant, situation de revenu). Une carte d'adhésion personnalisée leur est délivrée. L'adhésion est valable pour une durée de 12 mois. Elle est gratuite. La procédure pour l'inscription auprès d'une structure d'accueil reste inchangée: les parents s'adressent au service de leur choix et leurs enfants sont admis en fonction des places disponibles.



Qui fait quoi ?

- **Communes** : elles enregistrent l'adhésion de l'enfant et délivrent sa carte d'adhésion.
- **Prestataires de l'accueil éducatif**: foyers de jour, crèches, maisons relais, garderies, internats et assistants parentaux.
- **Prestataires supplémentaires à partir de septembre 2009** : institutions d'enseignement musical et autres services de formation extrascolaire.

Valeur du Chèque-Service

Gratuité	Tarif chèque-service max. 3€ / h	Tarif socio-familial max. 7,50 € / h
0-3 heures par semaine	4-24 heures par semaine	25-60 heures par semaine

Des avantages supplémentaires sont accordés aux enfants menacés d'exclusion.

Pour en savoir plus :

- Téléphonnez gratuitement au numéro 8002 1112 (luxembourgeois, français, allemand, portugais).
- Sollicitez votre brochure « Chèque-Service » (français, allemand, portugais) en téléphonant gratuitement au numéro 8002 1112
- Consultez notre site internet : www.cheque-service.lu

Le Chèque-Service Accueil :
L'enfant au cœur de tout !